



# FEDERATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE de l'ÉDUCATION

BP 1399 – Conakry Tél: 224 628 53 69 58/ 664 75 68 68/657 75 68 68

E mail : [federationeducation2011@gmail.com](mailto:federationeducation2011@gmail.com)

Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée

N° 008/BEN/FSPE/2018

Conakry, le 12 Septembre 2018

## LA PLATE FORME REVENDICATIVE

Suite à l'augmentation du prix du carburant, la Fédération Syndicale Professionnelle de l'Éducation se fait le devoir de vous soumettre cette plate-forme revendicative de 2018.

### I- Condition de vie

- Réajustement des salaires à hauteur de 100%;
- Conformément à l'article 100 du statut particulier de l'éducation, les différentes primes et indemnités indiquées dans ledit statut doivent être multipliées par trois(3), sauf la prime de craie qui doit être revalorisée à 200% sur le salaire indiciaire sans la RTS ;
- Amélioration de la prime de formation des élèves-maîtres et étudiants des Institutions de formations d'enseignements à 200 %;
- L'engagement des homologues de toutes les institutions d'enseignements supérieurs du pays pour lesquels la prise en charge n'est pas faite;
- Augmentation de la prime des vacataires des écoles Techniques et Professionnelles et des Homologues des Institutions d'Enseignement Supérieur à 100% ;
- Octroi des bourses d'études à cours-terme pour le perfectionnement des enseignant-e-s ;
- Appui aux enseignants pour leur approvisionnement en denrées alimentaires;
- Revalorisation des allocations familiales à 100.000 GNF au lieu de 2 000 GNF par enfant ;
- Accord des mêmes allocations aux femmes enseignantes dont les maris ne sont pas enseignants ou salariés ;
- Suppression définitive de la Hiérarchie C au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Prise en charge des enseignant-e-s admis-e-s aux différents examens professionnels ;
- Paiement régulier du budget de fonctionnement : aux Inspections régionales ; aux directions communales et préfectorales de l'éducation ; aux écoles primaires, secondaires, professionnelles, techniques, aux directeurs sous-communaux et sous préfectoraux de l'éducation ;

### II- Condition de travail

- Signature du décret d'application de la mise à

Disposition du fond de solidarité à hauteur de 0,50 % de la masse salariale pour la construction de logements sociaux à cours-terme ;

-Instruire aux fondateurs des écoles privées de faire immatriculer à la caisse nationale de sécurité sociale les enseignant-e-s ne relevant pas du public ;

**III- Qualification du système éducatif :**

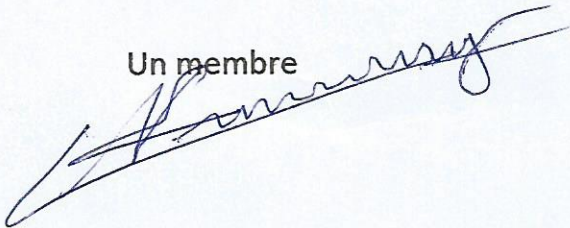
Construction des infrastructures scolaires pour pallier à la pléthore dans les salles de classes ;

Rénovation et équipement des établissements scolaires;

-Perfectionnement continu des enseignant-e-s ;

- Nous estimons que ces revendications seront prises en compte pour assurer une bonne ouverture des classes 2018 /2019 ;

Un membre



SECRETAIRE GENERAL

SALIFOU CAMARA

